



Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes.

Cette nouvelle offre remplacera l'actuelle carte journalière CFF et sera mise en vente dès le 11 décembre, pour une première date de voyage possible dès le 1^{er} janvier 2024.

Achat et disponibilité.

Il ne sera désormais plus possible de réserver des cartes journalières, elles devront être retirées directement après paiement auprès de l'administration communale, selon les horaires habituels. Elles pourront être payées en espèces, par carte ou avec Twint.

Pour savoir quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existera en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux sera disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage

Une fois vendues, les cartes ne pourront être ni remboursées ni échangées.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Descriptif et conditions.

- Valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.
- Disponible dans la limite des stocks disponibles. Toutes les communes et villes ont accès au même contingent. Une fois ce contingent épuisé, il n'est pas possible d'acheter d'autres cartes journalières dégriffées Communes auprès d'une autre commune ou ville suisse pour le jour souhaité.
- Existe, selon les disponibilités, pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe
- Disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- Uniquement disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- Toujours nominative. Les voyageuses et voyageurs doivent pouvoir justifier de leur identité auprès du personnel de contrôle des transports publics au moyen d'une pièce d'identité officielle ou d'un abonnement de transport public valable. Toute revente ou transmission est donc exclue.
- Il n'existe pas de version pour les enfants ni pour les chiens.